

Séance ordinaire du 5 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 mars 2018 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19.

Le maire tient à féliciter les membres du comité organisateur de la journée d'activités tenue le 23 février dernier, journée qui fût un succès.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2018-03-05-072

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2018
 - C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018 – 19h
 - D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018- 19h15
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2018
- 0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) –
Présentation des initiatives proposées
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2018
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2018
- 100-7 Contribution financière – Programme de réhabilitation du réseau routier local –Volet – redressements des infrastructures routières locales – Reconstruction d'une section de la rue du Pont – Remerciements
- 100-8 Demande d'aide financière – Coopérative de solidarité de Bouchette
- 100-9 Dossier du chemin de la Baie-des-Gagnon
- 100-10 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - A- Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque incendie
- 200-3 Congrès de l'ACISQ – 2 au 5 juin 2018 – Rimouski
- 200-4 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Pont de fer – Travaux de réparations - MTQ
- 300-3 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Acquisition d'un équipement de laboratoire
 - B- Réparations à l'usine d'épuration - Godets
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 A- Demande de dérogation mineure - 158 chemin de la Carpe
 B- Demande de dérogation mineure - 184 chemin de la Carpe
 C- Demande de dérogation mineure – 143 chemin de la Rivière-Gatineau Nord
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2018
 600-3 Congrès de la COMBEQ – 3 au 5 mai 2018 – Rivière-du-Loup
 600-4 Hydro-Québec – Reconstruction d'une ligne à haute tension –
 Modification de la servitude existante
 600-5 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

- 900-1 Confirmation de dates – Rencontre Pierre Riel et Parc régional lac 31 milles

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

M.B. 2018-03-05-073

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2018

M.B. 2018-03-05-074

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2018, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018 – 19h

M.B. 2018-03-05-075

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018 - 19h, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018 – 19h15

M.B. 2018-03-05-076

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018 - 19h15, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2018

Le maire Gilles Bastien résume les différents sujets traités lors des rencontres auxquelles il a participé en février 2018.

Sujets résumés par le maire, de façon verbale :

- Rencontre avec la ministre Stéphanie Vallée
- Rencontre CSHBO
- Assemblée générale annuelle SAGE
- Rencontre avec les représentants de Majopial
- Communications avec Hydro-Québec
- Communications avec le MTQ
- Rencontres dans le cadre des initiatives pour le PMVI

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) – Présentation des initiatives proposées

M.B. 2018-03-05-077

Considérant la résolution M.B. 2017-10-02-291 adoptée par les membres du conseil lors de la séance de conseil tenue le 2 octobre 2017;

Considérant qu'une somme de 144 569\$ est disponible dans le cadre de ce programme;

Considérant que la municipalité doit proposer des initiatives de mise en valeur intégrée visant l'utilisation de cette somme d'argent;

Considérant que ces initiatives doivent répondre à certains critères établis par Hydro-Québec;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que les initiatives proposées soient :

Projets retenus	Montants
École de rang	15 000\$
Jeu d'eau	20 000\$
Accès et sentiers Forêt Lajoie et Lac des Pères	18 000\$
Rénovation et réparation – Église	35 000\$
Chasse galerie	56 569\$
Total	114 569\$

De plus il est résolu de modifier la résolution M.B. 2017-10-02-291 afin d'autoriser le maire, Gilles Bastien, et la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer la convention avec Hydro-Québec.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascale Saumure, enregistre sa dissidence en ce qui concerne le projet « Accès et sentiers – Forêt Lajoie et Lac des Pères ».

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2018-03-05-078

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} février 2018 au 28 février 2018, pour un montant total de 1 208.47 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2018

M.B. 2018-03-05-079

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2018 pour un montant total de 98 825.05 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2018

M.B. 2018-03-05-080

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2018 pour un montant de 8 372.72 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Contribution financière – Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressements des infrastructures routières locales – Reconstruction d'une section de la rue du Pont – Remerciements

M.B. 2018-03-05-081

Considérant la réception d'une confirmation d'une subvention au montant de 340 423\$, en provenance du ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les travaux de reconstruction d'une section de la rue du Pont;

Considérant que cette subvention provient du programme de réhabilitation du réseau routier local, volet redressements des infrastructures routières locales;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de faire parvenir une lettre de remerciements au ministre André Fortin pour cette subvention de 340 423\$ pour les travaux qui seront réalisés sur une section de la rue du Pont. Il est de plus résolu d'autoriser le maire, Gilles Bastien, à signer l'entente relative à cette contribution financière.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Demande d'aide financière – Coopérative de solidarité de Bouchette

M.B. 2018-03-05-082

Considérant la demande d'aide financière déposée par la Coopération de solidarité de Bouchette, coopérative qui exploite le dépanneur local;

Considérant que présentement la coopérative a un problème de liquidités;

Considérant que la coopérative a dû faire face à des dépenses imprévues;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour aider la coopérative;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'accorder à la coopérative un prêt de 20 000\$ et le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à ce prêt.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Dossier du chemin de la Baie-des-Gagnon

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

M.B. 2018-03-05-083

Considérant la résolution M.B. 2016-04-04-097 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2016;

Considérant l'entente intervenue entre les parties le 5 février 2018;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer ladite entente au nom de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, reprend son siège à la table du conseil.

100-10 Période de questions

Aucune question n'est posée.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

A- Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque incendie

M.B. 2018-03-05-084

Attendu que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la **MRC de La Vallée-de-la-Gatineau** le 12 juillet 2011 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie et le 31 août 2017 une attestation de conformité de son schéma révisé;

Attendu que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

Attendu que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la **Municipalité de Bouchette**, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu :

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie à ce jour et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années à venir.

Il est également résolu que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la **municipalité de Bouchette** une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Congrès de l'ACISQ – 2 au 5 juin 2018

M.B. 2018-03-05-085

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie, M. Richard Carle, à participer au congrès 2018 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra à Rimouski du 2 au 5 juin 2018 et d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement relatif aux frais d'inscription au montant de 455\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements » (02-220-00-310).

Adoptée à l'unanimité

200-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Pont de fer – Travaux de réparations - MTQ

M.B. 2018-03-05-086

Considérant la résolution M.B. 2017-12-18-363 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 18 décembre 2017;

Considérant la résolution M.B. 2017-12-18-364 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 18 décembre 2017;

Considérant que ces deux résolutions concernent les travaux de réparation à être exécutés sur le pont de fer;

Considérant que selon le concepteur du ministère, une partie des travaux est extrêmement bruyante;

Considérant que le concepteur propose de faire ces travaux de jour, soit entre 9h30 et 14h30;

Considérant que ces travaux extrêmement bruyants seraient d'une durée d'environ 10 semaines;

Considérant que pendant ces 10 semaines, le pont serait ouvert de 7h à 9 h 30 et de 14h30 à 19h;

Considérant qu'il serait possible de planifier ces travaux hors des périodes touristiques;

Considérant que des travaux de réfection de la rue du Pont sont aussi planifiés pour cette année;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de demander au ministère des Transports de reporter les travaux de réparation du pont de fer à l'an prochain, soit 2019. Il est aussi résolu d'autoriser la fermeture complète du pont, lors de l'exécution des travaux de réparation, pour une durée d'environ 10 semaines, de 9h30 à 14h30 et ce, à l'extérieur de la période touristique estivale.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Période de questions

Aucune question n'est posée.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Acquisition d'un équipement de laboratoire

M.B. 2018-03-05-087

Considérant qu'un équipement au laboratoire de l'usine d'épuration doit être remplacé;

Considérant les recherches de prix effectuées par l'inspecteur municipal;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser l'acquisition d'une balance pour le laboratoire de l'usine d'épuration d'un montant de 2 119.25\$ plus les taxes et ce, auprès du fournisseur « Cole-Parmer ».

Adoptée à l'unanimité

B- Réparations à l'usine d'épuration - Godets

M.B. 2018-03-05-088

Considérant que des travaux de réparation sont nécessaires à l'usine d'épuration et ce, sur les godets, les roulements à billes et les « shafts »;

Considérant que ces réparations nécessitent des travaux de soudure;

Considérant que quatre roulements à billes doivent être changés ainsi que deux arbres « shafts avec roue d'acier »;

Considérant que le coût de ces réparations se chiffre à environ 9 200.00\$ plus taxes plus les frais d'installation des roulements à billes et des shafts;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de retenir les services de Soudure mobile Sylvain Lefebvre et 9323-5273 Québec inc. (Lefebvre-Pelletier) pour procéder aux travaux de réparation à l'usine d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Demande de dérogation mineure - 158 chemin de la Carpe

M.B. 2018-03-05-089

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 158, chemin de la Carpe;

Considérant que cette demande concerne la construction d'un bâtiment résidentiel;

Considérant que le projet de construction présenté consiste à la construction d'un bâtiment résidentiel d'une grandeur de 30 pieds x 34 pieds et d'un étage;

Considérant que la demande consiste à la construction d'un bâtiment résidentiel à une distance de 5 mètres du côté gauche et de 7.5 mètres du côté droit;

Considérant que selon la réglementation actuelle, les deux marges latérales à respecter, pour un bâtiment résidentiel, doivent totaliser un minimum de 15 mètres et que chacune des deux marges latérales doit respecter un minimum de 6 mètres;

Considérant la recommandation positive émise par les membres du CCU dans ce dossier; afin d'accorder une dérogation mineure consistant à une marge latérale de 6 mètres et l'autre de 6.5 mètres;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 158, chemin de la Carpe, à savoir la construction d'un bâtiment résidentiel avec des marges latérales de 6 mètres du côté gauche et 6.5 mètres du côté droit. Il est de plus résolu qu'un plan d'un technologue ou d'un ingénieur pour une installation septique conforme selon le Q2-r22, soit déposé avant l'émission du permis de construction du bâtiment résidentiel de même qu'un certificat d'implantation en provenance d'un arpenteur-géomètre afin de s'assurer que la dérogation accordée soit respectée.

Adoptée à l'unanimité

B- Demande de dérogation mineure - 184 chemin de la Carpe

M.B. 2018-03-05-090

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 184, chemin de la Carpe;

Considérant que cette demande concerne la construction d'un bâtiment résidentiel;

Considérant que le projet de construction présenté consiste à la construction d'un bâtiment résidentiel d'une grandeur de 22 pieds x 22.9 pieds et d'un étage;

Considérant que le bâtiment proposé serait situé à une distance de 7.10 mètres de la ligne de propriété, soit la marge du chemin de la Carpe;

Considérant que selon la réglementation actuelle, la marge avant à respecter est de 12 mètres;

Considérant que les membres du CCU considèrent que la configuration du chemin par rapport au terrain rend quasi impossible toute modification au projet d'aménagement du propriétaire;

Considérant la recommandation positive émise par les membres du CCU dans ce dossier; afin d'accorder une dérogation mineure consistant à la construction d'un bâtiment résidentiel ayant une marge avant de 7.10 mètres;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure pour la propriété située au 184, chemin de la Carpe, à savoir, la construction d'un bâtiment résidentiel avec une marge avant de 7.10 mètres. Il est de plus résolu qu'un plan d'un technologue ou d'un ingénieur pour une installation septique conforme selon le Q2-r22, soit déposé avant l'émission du permis de construction du bâtiment résidentiel de même qu'un certificat d'implantation en provenance d'un arpenteur-géomètre afin de s'assurer que la dérogation accordée soit respectée.

Adoptée à l'unanimité

C- Demande de dérogation mineure – 143 chemin de la Rivière-Gatineau Nord

M.B. 2018-03-05-091

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire du 143, chemin de la Rivière-Gatineau Nord;

Considérant que cette demande concerne la distance d'un bâtiment accessoire agricole (étable);

Considérant que la propriétaire a obtenu l'autorisation de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour pouvoir vendre une partie de sa propriété;

Considérant que le projet consiste à vendre une partie de sa terre agricole et de conserver le bâtiment accessoire agricole (étable) sur la même propriété que la résidence;

Considérant que le bâtiment en question est situé à 4.42 m de la ligne de propriété et que la distance à respecter pour un bâtiment accessoire agricole est la même que la hauteur du bâtiment :

Considérant que ledit bâtiment a une hauteur de 8.55 mètres;

Considérant la recommandation positive émise par les membres du CCU dans ce dossier; afin d'accorder une dérogation mineure consistant à la présence d'un bâtiment agricole situé à une distance de 4.42 mètres de la ligne de propriété au lieu d'une distance de 8.55 mètres comme l'exige la réglementation pour ledit bâtiment;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 143 chemin de la Rivière-Gatineau Nord, à savoir, que le bâtiment accessoire agricole (étable) soit situé à une distance de 4.42 mètres de la marge latérale.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2018

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de février 2018 sont déposées.

600-3 Congrès de la COMBEQ – 3 au 5 mai 2018 – Rivière-du-Loup

M.B. 2018-03-05-092

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Richard Carle, à participer au congrès 2018 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra à Rivière-du Loup du 3 au 5 mai 2018 et d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement relatif aux frais d'inscription au montant de 600\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**600-4 Hydro-Québec – Reconstruction d'une ligne à haute tension –
Modification de la servitude existante**

M.B. 2018-03-05-093

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer les documents reliés à l'établissement d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec pour une ligne à haute tension traversant la municipalité de Bouchette et plus spécifiquement, sans limiter la généralité de ce qui précède, un projet d'entente portant le numéro 7339-00-91, dans le cadre du projet Paugan / Maniwaki touchant les lots # 4 991 011, 5 326 987, 4 989 176, 4 991 084, 4 991 022, 4 991 282 et 4 991 269 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

Note au procès-verbal

Le traitement de la correspondance reçue est reporté.

900	VARIA
------------	--------------

**900-1 Confirmation de dates – Rencontre Pierre Riel et Parc régional lac
31 milles**

Note au procès-verbal

La rencontre avec Pierre Riel se tiendra le lundi 19 mars 2018 et la rencontre avec les représentants de la Corporation du parc régional du lac 31 milles se tiendra après l'assemblée générale annuelle de cet organisme (16 mars 2018) car de nouveaux officiers seront nommés à cette assemblée.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Pêche blanche
- Numéro civique
- Virée chemin Richard
- Entretien du chemin de l'Auberge
- Toponymie
- Parc industriel
- Tour cellulaire
- Tour internet

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2018-03-05-094

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière